

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 2009-7881 du 8 septembre 2009 portant modification de la décision n° 2009-1635
du 11 mars 2009 portant nomination des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVD1129416S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;
Vu le décret du 4 mai 2009 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;
Vu la décision en date du 25 octobre 2005 portant organisation générale de Météo-France ;
Vu la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 15 de la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 susvisée est ainsi rédigé :
« Art. 15. – M. Patrick VAN GRUNDERBEECK, directeur interrégional des Antilles - Guyane, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale des Antilles - Guyane. »

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 8 septembre 2009.

*Le président-directeur général
de Météo-France,*

F. JACO